

RHIN-MEUSE

INFOS

journal du Comité de bassin et de l'agence de l'eau Rhin-Meuse



FORUM MONDIAL DE L'EAU • 12/17 MARS 2012



L'accès à l'eau est désormais reconnu comme un droit fondamental de l'humanité. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) adoptés en 2000 par 189 États, prévoyaient de réduire de moitié le pourcentage de la population n'ayant pas accès de façon durable à une eau de boisson salubre et à un assainissement de base. Malgré les investissements consentis, près d'un milliard de personnes n'a toujours pas accès à l'eau potable et près de 2,6 milliards à des services d'assainissement.

• PAGES 2-3

Dans le bassin Rhin-Meuse, la solidarité est en marche !

EAU ET POLLUTION

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF COMME SOLUTION ALTERNATIVE



À l'occasion des assises nationales de l'assainissement individuel qui ont eu lieu à Metz les 26 et 27 octobre dernier, Rhin-Meuse Infos fait le point avec Julien Laloë, ingénieur d'études assainissement à l'agence de l'eau, pour qui cette technique d'assainissement peut s'avérer être une solution alternative opportune dans de nombreux cas. Échanges.

Page 4

QUEL SOUTIEN DE L'AGENCE DE L'EAU ?

L'agence de l'eau Rhin-Meuse positionne l'assainissement non collectif comme solution à part entière dans les schémas d'assainissement des collectivités, notamment pour les petites agglomérations en milieu rural. La place de l'assainissement non collectif doit être appréhendée par les collectivités aux différentes phases de leur réflexion : études diagnostic, zonage d'assainissement, programmation de travaux, choix du mode de gestion.

Page 4

ACTUALITÉS

LES ZONES HUMIDES : ENTRE TERRE ET EAU, DES ESPACES STRATÉGIQUES



C'est le thème du 3^e volet de la campagne nationale initiée par les agences de l'eau et l'office national de l'eau et des milieux aquatiques en partenariat avec le ministère en charge du développement durable. Sur la base de témoignages d'élus qui ont agi pour la préservation des zones humides, cette campagne a pour objectif, une nouvelle fois, d'informer et de favoriser l'émergence de projets d'amélioration de la qualité de l'eau. À lire l'exemple de la commune d'Insviller en Moselle au secours de l'étang du Moulin.

Page 5

EAU ET GOUVERNANCE

S'ADAPTER AU CLIMAT, UN DÉFI TRANSNATIONAL



Le climat change partout, à toutes les échelles et il n'est pas sans conséquence sur l'urbanisme des villes. Patrick, directeur de la planification à l'agence de l'eau, revient sur les conséquences de ces changements et sur l'importance pour les villes de s'adapter au-delà des frontières.

Page 6

PRIX INITIATIVES, 1 AN APRÈS

DES ÉTANGS POUR TOUS !



Sensibiliser le promeneur à la protection des zones humides et lui permettre d'être attentif à la biodiversité, c'est l'objectif réussi des élèves de la maison familiale et rurale de Damvillers (Meuse). Invitation à une balade autour de trois étangs.

Page 6

EAU ET POLLUTION

SUR LA ROUTE AUX LIBELLULES



71 communes alsaciennes engagées dans une démarche de réduction voire de suppression de l'utilisation des pesticides ont été distinguées le 3 octobre à Barr (Bas-Rhin). Elles se sont vues remettre une, deux ou trois libellules.

Page 7

TROPHÉES DE L'EAU 2012



Participez au concours de L'agence de l'eau Rhin-Meuse et valorisez vos actions.

Page 8



Paul MICHELET
Directeur général
de l'agence de l'eau
Rhin-Meuse

ACTEUR SOLIDAIRE

La loi du 27 janvier 2005, dite « Oudin-Santini », permet aux communes, établissements publics de coopération intercommunale, syndicats mixtes chargés de la distribution de l'eau et de l'assainissement et aux agences de l'eau d'affecter jusqu'à 1% de leur budget « eau et assainissement » à des actions de coopération avec des collectivités étrangères, d'aide d'urgence et de solidarité internationale dans ces mêmes domaines.

Cette solidarité s'exprime réellement. Dans le cadre de la préparation du Forum mondial de l'eau qui aura lieu à Marseille en mars 2012, le Forum des « solutions », nous avons organisé, à Metz, en juin dernier, une manifestation intitulée « devenez un acteur solidaire pour l'eau » où étaient présents 130 acteurs du bassin Rhin-Meuse.

Notre objectif était de faire connaître largement aux collectivités cette possibilité qu'elles ont de faire jouer la solidarité même avec des moyens modestes avec l'appui de l'agence de l'eau.

L'agence de l'eau consacre en effet un budget important chaque année, de l'ordre du million d'euros au moins, pour accompagner les initiatives qui vont permettre d'améliorer l'accès à l'eau et l'assainissement en Afrique subsaharienne, à Madagascar, en Haïti, au Laos... Le chemin est long : un milliard d'individus n'a pas encore accès à l'eau potable et à l'assainissement alors que dans notre pays nos concitoyens expriment, selon de récents baromètres, leur satisfaction globale pour le service de l'eau dans leur commune et la gestion des milieux aquatiques de leur région. Ces mêmes concitoyens sont d'ailleurs tout à fait favorables à l'esprit de la loi qui permet de soutenir les pays qui ne disposent pas de ces mêmes services vitaux.

C'est pourquoi notre journal se fait l'écho de témoignages et d'actions qui pourront alimenter le Forum mondial des solutions. Bonne lecture

Rhin-Meuse infos
BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz Cedex
Tél 03 87 34 47 00
Internet : www.eau-rhin-meuse.fr

N° 103 - novembre 2011

Sommaire de ce numéro : Eau et solidarité • Assainissement individuel • Changeons de point de vue sur l'eau • S'adapter au changement climatique • Les prix initiatifs, 1 an après • Ma commune nature • Vient de paraître • Appel à candidature des trophées de l'eau 2012

Tirage : 21 000 exemplaires, diffusion par abonnement

Directeur de la publication : Paul Michelet
Rédactrice en chef : Dominique Frechin
Rédaction : Dominique Frechin - Florence Chaffarod - Catherine Meyer

Ont participé à ce numéro : Julien Laloë • Marie Lemoine • Fabien Potier • Christian Szacowny • Patrick Weingertner

Documentation : Béatrice Fernandez, Pauline Deletré
Édition : Agence de l'eau Rhin-Meuse, Département communication externe/documentation - BP 30019 - 57161 Moulins-lès-Metz Cedex
Tél. : 03 87 34 47 00
Fax : 03 87 60 49 85
mel : agence@eau-rhin-meuse.fr

Imprimé par Est Imprimerie
57160 Moulins-lès-Metz
Tél. : 03 87 38 34 00
sur papier couché mat, 100% recyclé

Mise en page : rynchro | www.studio-synchro.fr | 2011

ISSN : 1142 - 8589
Dépôt légal : 201109.0027



Forum mondial de l'eau 2012, le temps des solutions

FORUM MONDIAL DE L'EAU • 12/17 MARS 2012



LE TEMPS DES SOLUTIONS

Dans le bassin Rhin-Meuse, la solidarité est en marche !

L'accès à l'eau est désormais reconnu comme un droit fondamental de l'humanité. Les objectifs du millénaire pour le développement, adoptés en 2000 par 189 États, prévoyaient de réduire de moitié le pourcentage de la population mondiale n'ayant pas accès de façon durable à une eau de boisson salubre et à un assainissement de base.

Malgré les investissements consentis, près d'un milliard de personnes n'a toujours pas accès à l'eau potable et près de 2,6 milliards à des services d'assainissement.

En France, la loi de solidarité Nord Sud dite « Oudin-Santini » (LOI n° 2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement) a ouvert des portes, permettant aux communes, aux établissements publics de coopération intercommunale, aux syndicats mixtes chargés des services publics d'eau potable et d'assainissement ainsi qu'aux agences de l'eau d'affecter jusqu'à 1% de leur budget, financé par le prix de l'eau, à des actions de solidarité internationale et d'aide d'urgence dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Une trentaine d'actions d'aides au développement dans le domaine de l'eau et de l'assainissement sont soutenues, dans ce cadre, chaque année par l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Trois d'entre elles ont été présentées le 20 juin dernier, à Metz, au Centre Pompidou, aux Rencontres de la solidarité dans le bassin Rhin-Meuse, organisées par l'agence de l'eau Rhin-Meuse, sous la présidence de Claude Gaillard, Président du Comité de bassin.

130 élus des collectivités et membres d'associations étaient présents à ce colloque labellisé par le Forum mondial de l'eau qui se tiendra à Marseille du 12 au 17 mars 2012. Ils ont pu examiner les possibilités d'actions qu'ils pourraient réaliser sur la base d'exemples concrets au Cameroun, en Ethiopie ou au Cambodge.

FORUM DES SOLUTIONS ET PACTE D'ISTANBUL

Baptisé « Forum des solutions », le 6^e Forum mondial permettra de concrétiser des solutions pérennes et solidaires. Le Pacte d'Istanbul formalise l'engagement des autorités locales et régionales qui souhaitent adapter leurs infrastructures et services d'eau aux nouveaux défis auxquels elles sont confrontées, comme le changement climatique, la croissance urbaine (plus de la moitié de la population mondiale vit désormais dans les villes), l'épuisement et la pollution des ressources en eau ou encore l'usure des infrastructures. Ceci dans l'objectif de réduire de moitié le pourcentage de la population n'ayant pas accès à l'eau ou à l'assainissement. Il s'agit d'un accord non contraignant qui offre la possibilité aux collectivités de s'engager à une plus grande solidarité envers leurs homologues plus pauvres. « À ce jour, un milliard d'habitants n'ont pas accès à l'eau potable » a rappelé Claude Gaillard lors du colloque de Metz. La coopération décentralisée offre la possibilité aux collectivités de nouer des partenariats avec des collectivités étrangères dans le cadre d'une convention. « Ce n'est pas très coûteux si cela est fait de manière collective » a ajouté Dominique Gros, maire de Metz. « En 2009, 18 millions d'euros ont été affectés à ces actions en France » a précisé Henri Bégorre, Président du Partenariat français pour l'eau, maire de Maxéville, 1^{er} Vice-Président du Grand Nancy.

ENTRE SOLIDARITÉ ET PÉDAGOGIE

L'agence de l'eau Rhin-Meuse consacre plus d'un million d'euros par an à la coopération solidaire. Les aides de l'agence de l'eau sont versées aux collectivités et aux organisations non gouvernementales du bassin Rhin-Meuse pour leurs actions de solidarité en Afrique, Madagascar, Asie du Sud-Est et Haïti. Les projets aidés concernent à la fois des travaux d'alimentation en eau potable (puits, captages) et d'assainissement, surtout en zones rurales, et également des actions participant à la gouvernance de la politique de l'eau comme la mise en place de syndicats d'eau potable ou encore une gestion de l'eau par bassin.

Si vous souhaitez participer à ces actions ou pour plus d'information à l'agence de l'eau Rhin-Meuse, contactez Christian Szacowny (03.87.34.47.49 christian.szacowny@eau-rhin-meuse.fr).



De gauche à droite, Dominique Gros, maire de Metz, Henri Bégorre, Président du Partenariat français pour l'eau, Claude Gaillard, Président du Comité de bassin Rhin-Meuse, Paul Michelet, Directeur général de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

AFRM/FDoncourt

Cameroun : une expertise valorisée

L'institut régional de coopération-développement (IRCOD - Bas-Rhin), en collaboration avec le SDEA¹⁾, a accompagné huit communes camerounaises dans la mise en application d'une politique décentralisée pour la gestion de l'eau potable.

« Les communes au Cameroun se sont vues confier de nouvelles responsabilités en matière d'alimentation en eau potable et d'assainissement. L'IRCOD a souhaité les accompagner dans leurs nouvelles compétences en définissant avec elles des politiques de développement local pour garantir un accès pérenne à l'eau » indique Denis Schultz, directeur de l'association.

L'action menée est d'envergure. Elle concerne 8 communes de la région centre du département du Mbam et Inoubou (Cameroun), soit près de 190000 habitants dans un secteur où l'eau est

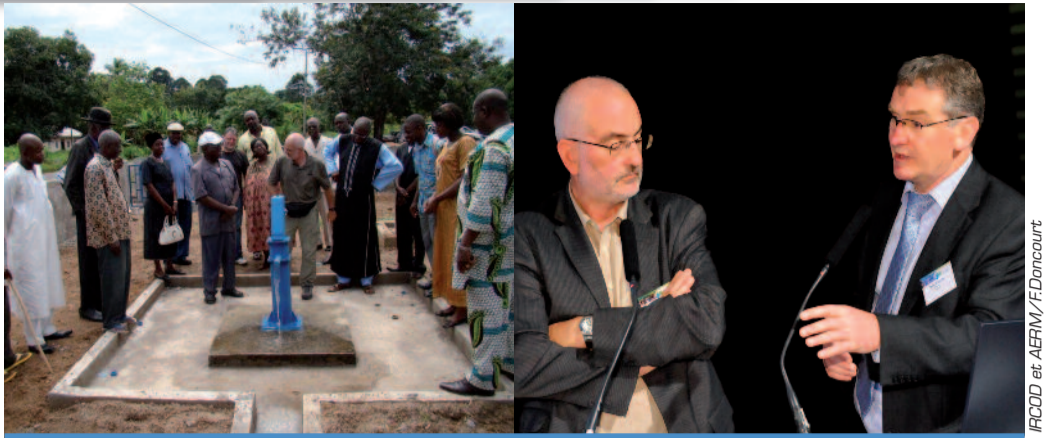
heureusement présente naturellement. « En pratique, nous avons travaillé en même temps sur deux aspects complémentaires : l'amélioration de la qualité de l'eau et la gouvernance de l'eau ». Sur le terrain, l'association en collaboration avec une ONG locale a réhabilité 35 puits et forages, développé une banque de données cartographiées des ressources et des équipements existants. Une maintenance a été organisée en lien avec des artisans locaux et un stock de pièces détachées a même été constitué.

UN COMPAGNONNAGE DE MÉTIER

Concernant les actions d'accompagnement, la mobilisation a été très importante. Un comité départemental de l'eau a été créé. Il permet d'informer l'ensemble des acteurs sur les résultats obtenus, dont les quelque 200 comités locaux de gestion auxquels les femmes participent régulièrement.

« Pour une action pertinente, l'appui de partenaires alsaciens qui font bénéficier leurs homologues camerounais de leur expertise à la fois technique et politique est nécessaire » conclut Jean-Marc Riebel, vice-président du SDEA.

¹⁾ SDEA : Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin



« L'IRCOD a souhaité accompagner les communes camerounaises dans leurs nouvelles compétences » indiquent Jean-Marc Riebel, Vice-Président du SDEA et Denis Schultz, Directeur de l'association.



Joël Kaigre, président de l'HAMAP, et Mylène Demongeot, marraine de l'association, insistent sur le rôle pédagogique de l'association.

Cambodge : 1 000 jarres pour l'eau potable

Après avoir mené une expérience inédite en distribuant 300 jarres filtrantes à trois villages flottants du Cambodge, l'ONG HAMAP (Halte aux mines antipersonnel) a dû faire face à une catastrophe humanitaire dans la même région. 1 000 jarres ont alors été distribuées à la population. Rappel des faits.

Sur le lac de Tonlé Sap, au Cambodge, trois villages aux habitations flottantes et précaires organisent toutes leurs activités quotidiennes autour de l'eau impure du lac. L'ingestion de cette eau est donc un problème majeur de cette région puisqu'elle engendre de nombreuses maladies et une augmentation de la mortalité maternelle et infantile. C'est en partant de ce constat que l'association HAMAP avec le soutien de son partenaire local OSMOSE a apporté aux habitants des trois villages une solution leur permettant d'avoir accès à de l'eau potable. 300 jarres filtrantes ont ainsi été vendues à la population pour un prix symbolique.

Joël Kaigre, Président de l'HAMAP, précise « l'objectif de l'association n'est pas de faire à la place des habitants mais bien de les aider à faire. » Une formation expliquant les risques, l'importance d'utiliser les filtres à eau ou encore l'entretien a suivi l'installation des 300 jarres.

1 000 JARRES FILTRANTES

En 2009, le typhon Ketsana s'abat sur la province de Katanakiri provoquant l'ouverture des vannes des barrages vietnamiens. C'est alors une véritable catastrophe humanitaire dans la région. L'association, toujours en partenariat avec l'association locale OSMOSE, envoie alors 1000 jarres filtrantes dans la région, et forte de l'expérience menée auparavant, en gère la distribution et la formation auprès des familles les plus précaires. Mylène Demongeot, marraine de l'association HAMAP, insiste sur l'importance de la présence de partenaires financiers tels que l'agence de l'eau Rhin-Meuse pour que de tels projets voient le jour.

Éthiopie : au pays de Lucy et sur les traces de Rimbaud

C'est en 2006 que l'histoire entre la communauté d'agglomération de Charleville-Mézières et Harar (Éthiopie) a commencé avec la signature d'une convention. Le document portait sur six domaines de coopération dont l'accès à l'eau. Présentation du projet.

La ville d'Harar utilisait, depuis les années 60 pour ses 180000 habitants, un lac situé à une vingtaine de kilomètres comme unique ressource en eau. La vétusté des installations et les nombreuses coupures d'eau en résultant étaient à l'origine de nombreux problèmes sanitaires.

Trois années ont été nécessaires pour établir un état des lieux précis de la situation locale. À partir de ces



Philippe Decobert, Vice-Président de la communauté d'agglomération Cœur d'Ardenne conclut par l'importance de « donner l'écho à de telles expériences ».

diagnostics, différentes pistes de coopération ont été définies sur le plan de la distribution d'eau (raccord des fontaines publiques au réseau de distribution et formation des personnels locaux) et du contrôle sanitaire (fourniture du matériel d'analyse).

En mai 2010, les élus de la communauté d'agglomération Cœur d'Ardenne ont validé ces actions et leur ont alloué un budget de 15000 euros



par an pendant cinq ans au titre de la loi « Oudin-Santini ». Travaux et formation se sont concrétisés. Philippe Decobert, Vice-Président de la communauté d'agglomération Cœur d'Ardenne, conclut par l'importance de « donner de l'écho à de telles expériences, notamment grâce à leur médiatisation, afin de sensibiliser d'autres élus et d'initier d'autres projets similaires ».

L'assainissement non collectif comme solution alternative



L'assainissement non collectif est une solution qui peut être intéressante pour les petites communes.

À l'occasion des assises nationales de l'assainissement non collectif qui ont eu lieu à Metz les 26 et 27 octobre dernier, Rhin-Meuse Infos fait le point avec Julien Laloë, ingénieur d'études assainissement à l'agence de l'eau, pour qui cette technique d'assainissement peut s'avérer être une solution alternative opportune dans de nombreux cas. Échanges.



Julien Laloë, ingénieur d'études assainissement à l'agence de l'eau

Rhin-Meuse Infos : Assainissement non collectif ou collectif, comment faire le bon choix ?

Julien Laloë :

La question est complexe. L'assainissement non collectif est une solution qui peut être intéressante pour les petites communes. De nombreux paramètres entrent en compte et il est difficile pour une petite collectivité de faire un choix seule. La filière de

l'assainissement non collectif est en constante évolution et réglementairement les choses bougent beaucoup. Les élus manquent d'information sur le sujet, ils ne savent pas que cette solution peut parfois être envisagée à la place d'une station d'épuration

collective classique. Il est important de sensibiliser ce public décisionnaire car nous souhaitons, en tant qu'agence de l'eau, donner un véritable élan à l'assainissement non collectif qui est une solution intéressante et économique pour certaines communes. Nous souhaiterions que cette solution soit plus fréquemment étudiée lorsqu'un projet d'assainissement est envisagé.

RMI : Dans quelles circonstances cette solution peut-elle être plus appropriée ?

JL : L'assainissement individuel est une solution pour les petites collectivités où les habitations sont dispersées. Cela évite la mise en place d'un réseau de collecte et la construction d'un ouvrage de traitement collectif. Il n'y a pas une solution meilleure que l'autre, seulement des solutions adaptées aux problématiques de chaque commune. Collective ou non collective, chaque solution a ses avantages et ses inconvénients.

RMI : L'assainissement individuel est-il répandu dans le bassin Rhin-Meuse ?

JL : Le bassin a une typologie particulière qui ne facilite pas la mise en place de cette solution. L'habitat y est généralement peu dispersé et les sols sont souvent peu perméables. Le nombre d'installations réhabilitées soutenues par l'agence de l'eau Rhin-Meuse atteint 50 à 100 installations par année.

Pourtant, en dépit des limites physiques liées au contexte local, cette solution peut offrir pour certaines communes un rapport coût/efficacité meilleur qu'une solution collective. Encore une fois, nous souhaitons que cette solution soit plus souvent étudiée.

Quel soutien de l'agence de l'eau ?

L'agence de l'eau Rhin-Meuse positionne l'assainissement non collectif comme solution à part entière dans les schémas d'assainissement des collectivités, notamment pour les petites agglomérations en milieu rural.

La place de l'assainissement non collectif doit être appréhendée par les collectivités aux différentes phases de leur réflexion : études diagnostic, zonage d'assainissement, programmation de travaux, choix du mode de gestion.

Avec en ligne de mire le respect des objectifs fixés par la directive-cadre sur l'eau et le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), l'agence de l'eau Rhin-Meuse oriente son action vers des projets pertinents et prioritaires s'inscrivant dans une logique de résultats pour la reconquête de la qualité des milieux aquatiques, en privilégiant les solutions les plus efficaces à coûts maîtrisés. Afin de permettre l'émergence de projets d'assainissement non collectif et pour accompagner les collectivités dans leurs obligations, l'agence de l'eau Rhin-Meuse propose, dans le cadre de son 9^e programme d'intervention,

des modalités permettant aux collectivités de s'engager. Le soutien financier porte sur :

- le fonctionnement du service public de l'assainissement non collectif (SPANC),
- les études préalables aux travaux,
- les travaux de réhabilitation.

1. Fonctionnement du SPANC

L'agence de l'eau est susceptible de verser une prime annuelle aux SPANC actifs dans les domaines :

- des contrôles réglementaires des installations (25 € par installation contrôlée)
- des opérations d'entretien (15 € par fosse vidangée)
- des opérations de réhabilitation (100 € par installation réhabilitée)

2. Les études préalables aux travaux

Pour chaque installation retenue dans un programme de travaux groupés, l'agence de l'eau est susceptible d'apporter à la collectivité, maître d'ouvrage, une subvention à hauteur de 70 % des montants engagés pour les études (frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage, frais de maîtrise d'œuvre pour

l'élaboration des avant-projets et projets, études pédologique et topographique).

3. Les travaux de réhabilitation

Pour chaque installation présentant un risque sanitaire ou environnemental avéré retenue dans le programme groupé de réhabilitation, l'agence de l'eau est susceptible d'apporter à la collectivité, maître d'ouvrage, une subvention à hauteur de 30, 35 ou 40 % du montant de travaux, dans la limite d'un montant plafond de 9000 € HT par installation.

Toutes les informations détaillées sur :
<http://www.eau-rhin-meuse.fr/9programme/aides/index.html>



Les zones humides : entre terre et eau, des espaces stratégiques

C'est le thème du 3^e volet de la campagne nationale « Changeons de point de vue sur l'eau » initiée par les agences de l'eau et l'office national de l'eau et des milieux aquatiques en partenariat avec le ministère en charge du développement durable. Sur la base de témoignages d'élus qui ont agi pour la préservation des zones humides, cette campagne a pour objectif, une nouvelle fois, d'informer et de favoriser l'émergence de projets d'amélioration de la qualité de l'eau. À lire, l'exemple de la commune d'Insviller en Moselle au secours de l'étang du Moulin.



Village lorrain au secours de son patrimoine eau

Au Pays des Étangs, au cœur du Parc naturel régional de Lorraine, un petit village mosellan de 190 habitants, au milieu des prairies, Insviller, a décidé, de sauvegarder une belle zone humide remarquable. L'étang du Moulin, un ancien étang piscicole intensif, est un joyau de plus de 70 hectares. Les yeux plus gros que le ventre ? Non, car il faut compter sur la volonté des élus... et l'aide publique. Pour Madame le Maire et son conseil, l'aventure commence au moment où l'étang est mis en vente par son ancien propriétaire, en 2009.

« Nous avons, avec la municipalité, décidé de retrousser les manches et de nous porter acquéreur de l'étang du moulin pour proposer un projet de réhabilitation exemplaire et préserver les intérêts écologiques, piscicoles, paysagers du site et de ses habitants. Nous avons contacté le Conseil Général, le Conseil Régional et l'agence de l'eau Rhin-Meuse qui nous ont apporté leur soutien dans le cadre des politiques publiques de protection des espaces naturels, de la biodiversité et des ressources en eau. Car, comme toute zone humide, l'étang du Moulin a des fonctions très estimées pour la préservation du bon état du patrimoine eau de la collectivité.

environnementales sur l'ensemble du bassin versant de l'étang essentiellement prairial et forestier. Les habitants en profiteront aussi au détour d'un sentier de découverte.

L'ÂME DU TERRITOIRE

Changer l'image du village et développer « autrement » la commune, c'est aussi garder l'âme du territoire. La réussite de ce beau projet de restauration d'une zone humide remarquable est une belle expérience. La commune est fière d'avoir relevé le défi pour concilier son développement territorial, le respect de son identité avec la protection de ses ressources et de ses milieux aquatiques ».



Sylvie Bouschbacher, Maire d'Insviller (Moselle)
« Nous avons investi dans un projet respectueux de l'identité du village et de ses habitants, tout en protégeant durablement une zone humide ».

PISCICULTURE BIO

1,5 million d'euros était une somme pour une toute petite commune ! Beaucoup de personnes n'ont pas imaginé qu'un village isolé puisse acquérir un étang de ce gabarit. Fort à propos, il y a eu les aides publiques des collectivités et de l'agence de l'eau, les conseils et le soutien des naturalistes et des scientifiques. La commune est désormais l'heureuse propriétaire du site, loué au Conservatoire des Sites Lorrains. Ce dernier a la charge de mettre en place un plan de gestion écologique de l'étang. L'idée est d'investir un projet très novateur afin de faire de ce site une pisciculture extensive qui préserve les qualités écologiques du site et répond au cahier des charges de l'agriculture biologique. Les quatre agriculteurs riverains sont d'accord pour mettre en œuvre des mesures agro-

Services rendus

La préservation, la non dégradation et la reconquête des zones humides visent à préserver en priorité leurs fonctionnalités, c'est-à-dire leur capacité à digérer les pollutions, y compris les pollutions diffuses agricoles, à recharger les nappes en eau propre, à limiter l'érosion et à réguler les inondations. Elles présentent également dans certains cas un intérêt récréatif.

Des études nationales ont essayé de chiffrer ces services rendus par les zones humides. Rapportés aux 20 000 hectares de zones humides menacées à acquérir (objectif du Grenelle Environnement), les bénéfiques correspondants, actualisés sur 50 ans s'élèveraient entre 400 et 1 400 M€. L'étude¹⁾ indique qu'en comparant cette valeur au coût d'acquisition et d'entretien, entre 200 et 300 M€ sur la même durée, l'acquisition des zones humides pour les préserver est largement justifiée.

Ces résultats qui devront être comparés avec un nombre plus important d'études amènent néanmoins à porter un regard nouveau sur les zones humides.

LES SOLUTIONS CONCRÈTES À METTRE EN ŒUVRE POUR LA PRÉSERVATION DES ZONES HUMIDES

- préserver les zones humides par l'acquisition ou la maîtrise d'usage
- mettre en place des outils de gestion hydrauliques, agricoles
- réhabiliter la biodiversité de ces zones
- concilier l'équilibre des milieux avec les différents usages et les ouvrir au public
- inscrire les zones humides dans l'aménagement du territoire et les documents d'urbanisme
- informer la population des services rendus par ces zones de transition avec les milieux terrestres et aquatiques

¹⁾ CGDD MEEDDM, 2010, Évaluation économique des services rendus par les zones humides, Études et documents du SEEIDD.



Patrick Weingertner, directeur de la planification à l'agence de l'eau Rhin-Meuse

S'adapter au climat, un défi transnational

Le climat change partout, à toutes les échelles et il n'est pas sans conséquence sur l'urbanisme des villes. Patrick Weingertner, directeur de la planification à l'agence de l'eau, revient sur les conséquences de ces changements et sur l'importance pour les villes de s'adapter au-delà des frontières.

Rhin-Meuse Infos : Quels sont les enjeux liés au changement climatique ?

Patrick Weingertner : Le climat évolue, les températures changent, le régime des eaux en est modifié. Ces changements ne s'arrêtent pas à nos frontières, ils les traversent. Nous souhaitons donc profiter de notre spécificité internationale pour partager les expériences et essayer de trouver des solutions communes et concrètes à proposer à Marseille pour

le Forum mondial de l'eau de mars 2012. C'était l'un des enjeux du colloque organisé par l'agence de l'eau le 9 novembre dernier à Strasbourg.

RMI : Parce qu'il y a déjà des évolutions perceptibles dues au changement climatique dans le bassin Rhin-Meuse ?

PW : Oui bien sûr ! Un des indices les plus visibles est l'augmentation des températures des cours d'eau,

largement perceptible sur le Rhin notamment. Nous constatons également depuis plusieurs années des phénomènes d'étiage ou d'inondation qui semblent plus précoces et plus intenses. Tout comme à l'échelle de la planète, le réchauffement climatique dans le bassin se caractérise par une amplitude des extrêmes de plus en plus importante.

RMI : Ces constats ne sont donc pas nouveaux. Y a-t-il déjà eu des réflexions à ce sujet ?

PW : Effectivement, le problème n'est pas nouveau. Les commissions internationales de la Meuse, du Rhin et Moselle-Sarre se sont emparées du sujet en menant des études prospectives sur ce phénomène et en travaillant sur les

stratégies d'adaptation aux inondations en particulier pour protéger les villes. Une partie de leurs expériences a été présentée le 9 novembre à Strasbourg mais globalement, il s'agit d'études visant à évaluer les évolutions des régimes hydrauliques des fleuves et leurs impacts.

La singularité internationale du bassin ajoute une difficulté à l'exercice. Il est primordial pour des fleuves qui sont partagés d'avoir une vision commune entre les différents pays, ce qui demande d'ailleurs la récente directive européenne sur les inondations.

Toutes les informations détaillées sur :
<http://www.eau-rhin-meuse.fr/actua/2011/colloquechtclim.html>



Le réchauffement climatique en France en quelques chiffres

En France, ce réchauffement a été de +1,1 à + 1,5°C sur la deuxième moitié du 20^e siècle (30 % plus important que le réchauffement moyen sur le globe). Il s'est accompagné d'une augmentation des pluies hivernales et automnales (entre 5 et 35 %) et d'une baisse des précipitations estivales. Les relevés de température moyenne annuelle depuis 1997 sont

tous supérieurs à la moyenne des trois dernières décennies du 20^e siècle. Dans le quart Nord-Est, on observe aussi une très nette tendance au réchauffement des températures avec, par exemple, une augmentation de la température moyenne de l'air de +1,1°C à Metz depuis 1988 par rapport à la période 1945-1987.

Le même phénomène est observé dans les milieux aquatiques : on observe ainsi une augmentation de plus de 3°C de la température du Rhin entre 1963 et 2008, même si une partie de cette évolution est aussi d'origine anthropique.

PRIX INITIATIVES, 1 AN APRÈS

Des étangs pour tous !

Sensibiliser le promeneur à la protection des zones humides et lui permettre d'être attentif à la biodiversité, c'est l'objectif réussi des élèves de la maison familiale et rurale de Damvillers (Meuse). Invitation à une balade autour de trois étangs.

En ce 25 juin 2010, les élèves de la maison familiale et rurale de Damvillers (Meuse) sont heureux sur la scène de l'Arsenal. Leur initiative de sensibilisation du public à la richesse et au rôle des milieux humides vient d'être récompensée. Plus d'un an après, la visite des étangs se fait avec Laurent Tarnier, enseignant et nouveau chef de projet. Avec enthousiasme et conviction, il revient sur les travaux réalisés par les élèves de seconde et baccalauréat professionnel « Gestion des milieux naturels et de la faune ». « Le ponton de pêcheur pour personne à mobilité réduite a été installé. Il a été utilisé très rapidement ». Un autre ponton surplombe désormais la mare pédagogique. « Il offre aux promeneurs un point d'observation sans risque de dégradation de la mare et sans perturbation pour les batraciens et autres locataires du lieu ».

Et Laurent Tarnier de poursuivre « ce projet a permis de confronter les élèves à des problématiques qu'ils rencontreront dans leur future vie professionnelle comme valoriser un espace naturel ou imaginer des actions d'information et de sensibilisation ».



Travaux pratiques. Construction d'observatoires et réalisation d'un ponton pour pêcheur à mobilité réduite.

OBSERVER SANS DÉRANGER

Trois observatoires, dont un à étage en cours de finalisation, complètent le dispositif. Ils permettent aux promeneurs de surprendre mais sans les déranger les oiseaux de passage ou ceux plus habitués aux lieux. Le sentier de promenade est, quant à lui, jalonné d'une dizaine de panneaux pédagogiques. « Les élèves en ont défini et rédigé le contenu. On parle des roselières, des frayères, du rôle des haies, de la taille des saules... Nous réfléchissons actuellement à une forme plus durable de ces panneaux d'information ». Et d'autres idées, la maison familiale et rurale en a plein : un arboretum lorrain, l'introduction d'espèces rustiques dans la prairie... « Notre satisfaction est de pouvoir faire de ce lieu un outil didactique grandeur nature pour nos étudiants, pour les élèves accueillis lors d'animations et pour les habitants ». Un parti pris réussi car les échos sont positifs.

Les gens apprécient à la fois l'accessibilité du site, son côté naturel et sa dimension pédagogique.

EAU ET POLLUTION

Sur la route aux libellules

71 communes alsaciennes engagées dans une démarche de réduction, voire de suppression, de l'utilisation des pesticides ont été distinguées le 3 octobre à Barr (Bas-Rhin). Elles se sont vues remettre une, deux ou trois libellules.

Avec l'opération « Ma commune Nature », l'agence de l'eau Rhin-Meuse et la Région Alsace ont souhaité mettre à l'honneur les collectivités qui contribuent à la préservation de la qualité de l'eau par la réduction ou la suppression de l'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces verts et des voiries. Car si la quantité de pesticides utilisée par les collectivités est nettement inférieure, globalement, à celle des agriculteurs, elle reste néanmoins une source de pollution non négligeable. Dans bon nombre de cas, les pesticides sont utilisés sur des surfaces imperméables,

très sensibles au ruissellement et très vite entraînés par les pluies vers les cours d'eau ou les eaux souterraines. En Alsace, la pollution par les produits phytosanitaires est le premier facteur de détérioration de la qualité de l'eau. Les communes ont donc, elles aussi, un rôle à jouer pour réduire cette pollution.

PROGRESSION CONTINUE

Les collectivités récompensées à Barr l'ont bien compris. Elles se sont engagées dans une démarche impliquante et progressive de changement de pratiques concrétisée par la signature de la charte



JL Stadler / Région Alsace

71 communes alsaciennes récompensées au cours de la 1^{ère} édition de l'opération.

régionale d'entretien des espaces communaux en Alsace. L'objectif n'est pas d'atteindre instantanément le « zéro pesticide » mais de consolider une action tant d'un point de vue technique que politique. Trois étapes successives sont ainsi proposées avec pour chacune d'entre elles des règles à respecter. Par exemple, pour se voir décerner le niveau 1, la commune doit avoir élaboré un plan d'entretien communal et formé les agents aux techniques alternatives au désherbage chimique. Pour le niveau 2, la collectivité s'engage dans une nette diminution (de 70 %) des quantités de pesticides utilisés. Elle a par ailleurs informé et sensibilisé les habitants, étape indispensable pour une meilleure acceptation. Enfin, le niveau 3 correspond au « zéro pesticide ».

AUDIT ESTIVAL

Les communes engagées dans la démarche ont été auditées au cours de l'été par Certipaq. 21 d'entre elles et 1 golf communal ont été distingués au premier niveau, 41 au second et 9 au troisième niveau (liste disponible sur www.eau-rhin-meuse.fr). Pour valoriser leur démarche, les communes installeront un nouveau panneau d'entrée de ville ou de village, offert par l'agence de l'eau Rhin-Meuse et la Région Alsace, sur lequel figurent une, deux ou trois libellules.

Elles envisageront certainement la manière d'obtenir une libellule supplémentaire ou de conforter leur niveau d'excellence.

Rendez-vous est pris pour 2013.

Toutes les informations détaillées sur : <http://www.eau-rhin-meuse.fr/actua/commune%20nature/index.html>



VIENT DE PARAÎTRE

Les demandes de documents sont à adresser par écrit ou par mel (cdi@eau-rhin-meuse.fr) au service documentation de l'agence de l'eau Rhin-Meuse

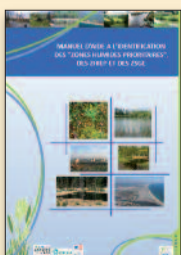


Captages d'eau potable et pollutions diffuses : quelles réponses opérationnelles à l'heure des aires d'alimentation de captage « Grenelle » ?

L'ONEMA publie la synthèse des rencontres du même titre ayant eu lieu le 3 février dernier à Paris. Placée sous le signe du dialogue et du partage d'expérience, cette

journée a contribué à amorcer une nécessaire concertation, à l'échelle nationale, pour la construction de réponses opérationnelles aux problématiques de la protection des captages. Elles ont rassemblé acteurs du monde agricole, institutionnels, représentants des collectivités locales, industriels et scientifiques. L'ensemble des échanges est synthétisé dans ce document.

Captages d'eau potable et pollutions diffuses : quelles réponses opérationnelles à l'heure des aires d'alimentation de captage « Grenelle » ? - ONEMA - Ministère en charge du développement durable - 64 pages - août 2011



Identifier les zones humides

Destiné aux techniciens et opérateurs responsables de la gestion de zones humides, aux structures porteuses de SAGE, aux services de l'État, aux membres de Commission Locale de l'Eau, ce document apporte une aide sur les inventaires de zones humides et plus particulièrement sur la cartographie de celles dont la protection et la restauration sont prioritaires, des zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIPE) et des zones stratégiques pour la gestion de l'eau (ZSGE).

Manuel d'aide à l'identification des "zones humides prioritaires", des ZHIPE et des ZSGE - Forum des Marais Atlantiques en partenariat avec les agences de l'eau, l'ONEMA et le ministère en charge du développement durable - 72 pages



Secrets de jardins : un film pour découvrir le jardinage écologique

Ce documentaire nous ouvre les portes de 3 jardins. On y découvre le plaisir de jardiner et l'envie de jardiner autrement. Soutenue par l'agence de l'eau Rhin-Meuse, cette initiative s'inscrit au titre des actions de sensibilisation, dans ce cas précis des

jardiniers amateurs, à la protection de la qualité de la ressource en eau et à la préservation de la biodiversité et du cadre de vie. Visionnez le film à l'adresse : <http://www.fredon-lorraine.com> ou commandez le DVD à la même adresse.

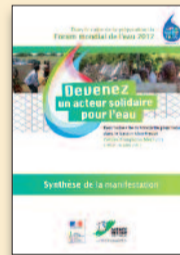
Secrets de jardins : un film pour découvrir le jardinage écologique - FREDON Lorraine - Agences de l'eau Rhin-Meuse et Seine-Normandie - Conseil régional de Lorraine - Union européenne



Suivi des pesticides dans les cours d'eau du bassin Rhin-Meuse Situation en 2009

L'agence de l'eau Rhin-Meuse, l'agence régionale de santé de Lorraine, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Lorraine et la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Lorraine ont fait le point sur la présence des pesticides dans les cours d'eau du bassin. Les résultats de l'année 2009 sont présentés dans ce document de 51 pages et sont synthétisés par région. Un point particulier figure également pour les petites régions agricoles et pour les prises d'eau superficielles destinées à la production d'eau potable.

Suivi des pesticides dans les cours d'eau du bassin Rhin-Meuse - situation en 2009 - agence de l'eau Rhin-Meuse - agence régionale de santé de Lorraine - direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Lorraine - direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Lorraine - 61 pages - juin 2011.



Synthèse des rencontres de la solidarité dans le bassin Rhin-Meuse

Dans le cadre du Forum mondial de l'eau qui se tiendra à Marseille en mars 2012, un colloque sur la solidarité s'est tenu le 20 juin 2011 au centre Pompidou de Metz. Ces rencontres avaient pour objectif de sensibiliser les élus et les associations au Pacte d'Istanbul et à la loi dite « Oudin-Santini ». 130 élus des collectivités et membres d'associations étaient présents. Retrouvez la synthèse des échanges et des débats dans ce document.

Également disponible sur http://www.eau-rhin-meuse.fr/actua/2011/colloquesolidarite_apres.html

Rencontres de la solidarité pour l'eau dans le bassin Rhin-Meuse - synthèse de la manifestation - 70 pages - Agence de l'eau Rhin-Meuse - septembre 2011



Recherche de micropolluants, les collectivités aussi

La réduction des rejets de micropolluants est au cœur des priorités d'actions de l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Pour aider les collectivités à mettre en place les campagnes de mesures exigées, l'agence de l'eau Rhin-Meuse édite une fiche explicative.

Recherche des micropolluants dans les rejets des stations de traitement des eaux usées, l'agence de l'eau peut vous aider - 2 pages - octobre 2011

L'Agence de l'eau Rhin-Meuse
présente

LES TROPHÉES DE L'EAU 2012

**Participez au concours
de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse
et valorisez vos actions !**



www.lestropheesdeleau.fr